

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du LUNDI 24 FEVRIER 2020 à 8h30 | Date de convocation : 16 février 2020

Délibération
N°B2020_32

Membres en exercice :	24
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VERGNES

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Didier CODORNIU, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Magali VERGNES

EXCUSES : Yves BASTIE, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Tristan LAMY,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Didier CODORNIU (jusqu'à la délibération B2020_19), Christian LAPALU (délibération B2020_19), Henri MARTIN (délibération B2020_19), Magali VERGNES (délibération B2020_19)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Michel JAMMES

PROCURATION EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Emploi, Formation, professionnelle

OBJET : EMPLOI & FORMATION - Demande de crédits au Fonds Social Européen dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » (Dispositif clauses sociales) pour l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire a adopté par délibération du 8 décembre 2011 une stratégie d'achats socialement responsables pour promouvoir l'emploi sur son territoire. Cette stratégie consiste à utiliser les dispositions du Code de la Commande Publique pour intégrer des objectifs d'emploi de personnes en difficulté dans les contrats passés par la collectivité.

Pour inciter les acheteurs qui investissent sur le territoire à cette même pratique et favoriser l'emploi local, le Grand Narbonne met à disposition un service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage socialement responsable. Depuis 2015, un agent est dédié à temps plein sur cette mission avec un cofinancement FSE. Il aide les acheteurs à définir leurs besoins en tenant compte d'objectifs sociaux, calibre les objectifs, aide à leur contractualisation et contrôle leur bonne exécution. Il est l'interface entre les acheteurs publics ou privés et les entreprises titulaires de contrats socialement responsables et rapproche de ces dernières, les personnes défavorisées sur le marché de l'emploi.

N°B2020_32 (2)

Pour inciter les bailleurs à la mise en œuvre d'une politique d'achat socialement responsable, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne a voté en 2019 un nouveau règlement d'intervention des aides financières et garanties d'emprunt relatif à la politique de l'habitat. Le Grand Narbonne apportera désormais son concours aux programmes de construction ou de réhabilitation socialement responsables.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a contribué par cet engagement volontariste, à la généralisation sur le territoire de l'investissement socialement responsable, suivie par d'autres collectivités, établissements publics ou privés et services de l'Etat.

A travers son action, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, rapproche les personnes défavorisées sur le marché de l'emploi des entreprises titulaires de marché socialement responsables.

En 2019, le poste financé a permis l'inclusion professionnelle de 115 personnes en situation de précarité. 390 salaires ont été perçus avec un salaire moyen de 1 235€ et un salaire médian de 1 498,50€ dépassant ainsi le seuil de pauvreté. Ces résultats ont été atteints grâce au travail d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage opéré en amont par la chargée de mission.

En termes de lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion : 115 personnes en situation de précarité ont intégré une entreprise, 134 contrats de travail ont été valorisés, 46 500 heures de travail ont été réalisées et 481 853€ de salaires ont été perçus.

49 opérations ont été suivies pour 116 marchés subséquents.

Compte tenu des moyens humains consacrés par le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, à la mise en œuvre opérationnelle de l'action qui correspond à l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » prévu dans la demande de subvention globale FSE et en réponse à l'appel à projets 2020 lancé par le Département de l'Aude, il est proposé de solliciter des crédits du Fonds Social Européen pour un montant prévisionnel de 28 419,53 € correspondant aux moyens et plan de financement suivants :

-Une chargée de mission clauses sociales pour 1 ETP pour un montant total de 47 365,88 €

Dépenses prévisionnelles de l'opération :

-Dépenses directes de personnel : 41 187,72 €

-Dépenses directes forfaitisées : 6 178,16 €

Ressources de l'opération :

- Recettes prévisionnelles FSE : 28 419,53€ soit un taux de cofinancement FSE de 60%

- Autofinancement du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération : 18 946,35 €

Vu le règlement N°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) N°1081/2006 du Conseil,

Vu la décision de la Commission européenne du 10 octobre 2014 approuvant le programme opérationnel national français pour la mise en œuvre du Fonds social européen (FSE) pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole au cours de la période 2014-2020,

N°B2020_32 (3)

Vu le Décret N°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020;

Vu la Circulaire du Premier Ministre SG 5650 du 19 avril 2013 relative à la gestion des fonds européens de la prochaine génération (2014 – 2020),

Vu la circulaire DGEFP N°301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020,

Vu l'Accord-cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France du 5 août 2014 pour la mobilisation du Fonds social européen en faveur de l'Inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté,

Vu le courrier du Préfet de région du 4 août 2014 portant notification des enveloppes de crédits FSE Inclusion 2014-2020 pour le département de l'Aude

Vu la délibération N°C83/2015 du 26 février 2015 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, communauté d'agglomération, portant sur l'approbation du Pacte Territorial d'Insertion et approbation de la convention de partenariat avec le Département de l'Aude

Vu en Commission 5 du 3 février 2020,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le plan de financement proposé pour l'action dans le cadre de l'appel à projet 2020 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » (Dispositif clauses sociales) et la demande de crédits au Fonds Social Européen pour un montant prévisionnel de 28 419,53€,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 25/2/2020
et de sa publication
le : 25/2/2020**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

